

Zeitschrift:	Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises électriques suisses
Herausgeber:	Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen
Band:	74 (1983)
Heft:	20
Artikel:	Energie et politique
Autor:	Cavadini, Jean
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-904877

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Energie et politique

Exposé de Monsieur Jean Cavadini,

Conseiller national et Conseiller d'Etat du canton de Neuchâtel, présenté à l'Assemblée générale de l'Union des Centrales Suisses d'Electricité du 2 septembre 1983 à Neuchâtel

Comment en est-on arrivé là?

Les temps sont révolus qui voyaient les pouvoirs politiques n'accorder au domaine énergétique qu'un regard distant et discret. Cette attitude au reste ne traduisait peut-être qu'une confiance légitime dans la compétence et la capacité des responsables de l'énergie à maîtriser la sécurité de l'approvisionnement national et la mise en valeur des ressources. On admettait que les organisations énergétiques remplissaient les tâches pour lesquelles elles s'étaient constituées et qu'aucune raison n'apparaissait qui puisse justifier une mise en doute du bien-fondé du système. Enfin, on évoquait au travers du concept «énergie» les ressources électriques et gazières bien plus que le domaine pétrolier, régi quant à lui par les seules lois du marché. Ce marché fonctionnait bien, sans à-coups particuliers.

D'obscurs conflits mettaient aux prises dans des régions lointaines des peuples incertains. Le pétrole pouvait bien être une des raisons de ces situations belliqueuses. L'or noir était disponible dans les quantités qu'on pouvait souhaiter au moment où on le voulait et à des prix qui paraissaient raisonnables.

La guerre du Kippour en 1973 et les crises des années suivantes ont lézardé le bel édifice, affaibli les certitudes et fait naître de très légitimes inquiétudes. Et comme la Suisse n'est pas une île inviolable et voisine d'un continent qui seul connaît la tourmente, notre pays s'est brusquement senti menacé très directement par des événements d'autant plus inquiétants qu'il les maîtrisait moins.

Dès lors, on dut imaginer la nécessité d'une politique de l'énergie tandis que ces deux termes avaient rarement été associés par le passé. Cette politique était d'autant plus difficile à préciser que les perspectives d'avenir étaient mouvantes et que les données

fondamentales de traditions suisses exigent le respect des principes du fédéralisme et d'une économie de marché.

Au cours de ces mêmes années, on assistait à une prise de conscience grandissante de la nécessité de respecter un environnement que la croissance économique débridée n'avait pas toujours pris en compte; l'écologie naissait, même si le mot n'apparaissait pas avec toute la netteté qu'il présente aujourd'hui. On devait déjà compter certes avec des groupes de citoyennes et de citoyens qui voulaient limiter l'ampleur de l'emprise de la construction sur le paysage et dans une logique qui n'est plus celle du jour, on voyait les milieux éprouver de protection de la nature recommander très vigoureusement le recours à l'énergie nucléaire pour éviter la construction de nouvelles installations hydrauliques et pour faire place en particulier à la construction de barrages. On a aujourd'hui souvent modifié ces prises de position pour n'être plus sensible qu'au seul danger de l'énergie nucléaire. Nous assisterons pourtant à la naissance d'un deuxième paradoxe quand nous verrons les organisations écologiques demander, au nom du respect de la nature, un nombre croissant d'interventions des pouvoirs publics invités à multiplier les interdictions, les mises en garde et les limitations de tout genre.

La politique raisonnable qui consistait à reconnaître la nécessité de recommander et d'encourager les économies d'énergie, tout en acceptant une stimulation pour les énergies renouvelables, n'a pas trouvé grâce. Nous le regrettons. Cette constation inquiète, se double de la crainte de voir que l'ensemble des citoyens pourrait être exagérément rassuré quant à l'avenir de notre approvisionnement énergétique. Il est vrai que le marché du pétrole s'est détendu et qu'entre 1979 et 1982, la demande de pétrole, selon l'Agence internationale de l'énergie a diminué

de 6,4 millions de barils par jour, retrouvant ainsi une demande inférieure à celle de 1973. Nous aimerais observer que cette apparente détente doit être éclairée par trois considérations particulières. D'abord, le monde occidental a moins consommé de pétrole parce qu'il a connu un net et grave ralentissement de sa production industrielle et cette première remarque souligne l'étroite conjonction de la croissance économique et de la demande énergétique. Ensuite, le prix du pétrole a pris une telle altitude qu'il décourageait une certaine demande et cette constatation peut paraître heureuse à certains. Nous rappelons simplement les incidences du prix du pétrole sur le développement des pays du Tiers-Monde. Enfin, il convient de rappeler les efforts de substitutions que de nombreux Etats ont entrepris et que la Suisse a développés; ce qu'on n'a plus demandé au pétrole, on l'a souvent demandé au gaz ou à l'électricité. Dans le bilan général, nous avons à nuancer les propositions euphoriques de ceux que l'avenir ne préoccupe pas dans ce domaine. On a récemment publié l'évolution des prix des agents énergétiques depuis 1966. Nous croyons utile de le rappeler ici.

Si l'année 1966 est prise comme référence à 100%, les produits pétroliers ont, en 1982, un indice de 500. Ensuite, les combustibles solides ont vu leur prix passer à plus de 300 et ces deux agents, produits pétroliers, d'une part, bois, charbon et coke, d'autre part, ont enregistré donc une hausse supérieure à l'indice des prix à la consommation. Le gaz se situe à un niveau inférieur à 200. Nous trouvons en dernier lieu l'énergie électrique qui a passé durant le même intervalle de 100 à 160. La consommation de pétrole a donc diminué mais la consommation suisse d'électricité a augmenté l'an dernier de 1,5% pour s'établir à 52,3 milliards de kWh.

Le bilan est donc moins réjouissant qu'on veut bien le décrire. Il est vrai

que des excédents d'exportation sont régulièrement enregistrés depuis plus de 20 ans, mais durant sept hivers, la production indigène n'a pu répondre à la demande d'électricité et seuls les apports de l'étranger nous ont alors permis de faire face à la situation.

Kaiseraugst, un nom provocant

Ce nom seul est déjà devenu un symbole et aucune commune suisse n'est plus connue que l'ancienne cité de l'empereur mais l'archéologie n'est ici que très peu concernée!

Le projet de construction d'un centrale nucléaire à Kaiseraugst n'est certes pas neuf puisque c'est le 15 décembre 1969 que le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie octroyait l'autorisation de site pour un réacteur de 600 MWe et c'est le 28 août 1972 que l'autorisation était étendue à une centrale nucléaire de 850 MWe. Et la saga de Kaiseraugst connaîtra encore de nombreux épisodes avant que le dénouement soit connu et que l'inauguration puisse être faite. Le dossier Kaiseraugst divise les Suisses en deux camps inégaux jetant l'anathème sur l'autre.

L'aspect le plus délicat de ce problème réside précisément dans l'évaluation du besoin vraisemblable que notre approvisionnement pourrait ressentir dans un proche avenir, car une telle évaluation doit d'abord être le fait des techniciens, et la confiance qu'on accorde aux documents qu'ils fournissent est primordiale dans la position qu'on prend ensuite pour répondre à la question posée. Or, les techniciens à l'évidence, ne peuvent travailler ici que sur des hypothèses: quelle sera la consommation d'électricité dans notre pays en 1990, en 2000, en 2010?

Les paramètres auxquels ils recourent sont essentiellement d'ordre énergétique et économique. Il est certainement plus raisonnable de retenir les hypothèses réalisistes nées des situations connues et s'articulant sur les comportements vécus. On peut certes, d'un autre côté, imaginer une transformation complète de la société et concevoir une Suisse saisie par l'écologie dont les habitants renonçant subitement à leurs habitudes choisiraient des modes de vie très différents de ceux que nous connaissons. A partir de cette constatation, on n'est plus animé par la recherche de la vraisemblance, mais

par l'ambition de la mutation sociale. Toute hypothèse est par définition discutable. On ne peut pourtant pas reprocher à ceux qui ont été consultés sur ce point d'avoir retenu les plus plausibles. Nous faisons bien sûr allusion aux travaux de la Commission fédérale pour une conception globale de l'énergie, à ceux de l'Union des centrales suisses d'électricité, en particulier au sixième rapport des Dix, à ceux enfin de la Commission fédérale de l'énergie dont les conclusions pourtant sont moins unanimes que les précédents.

Les conclusions largement majoritaires de ces documents tendent à démontrer la réalité du besoin qui sera perçu dans notre approvisionnement énergétique dans quelques années. A cette considération s'ajoute la loi. Là encore, on peut disserter sur la qualité de cette loi, son bien-fondé, son adéquation au dossier traité. Cette dispute est plus que vaine, elle est dangereuse. Ici aussi, la loi doit être respectée ou modifiée. Or le Conseil fédéral est soumis à des dispositions très claires et il doit se conformer à l'expression légale. La clause du besoin est assortie de l'obligation qui est faite de prendre en considération trois données supplémentaires: premièrement, les économies possibles en matière énergétique, deuxièmement la volonté de réduire la dépendance à l'égard du pétrole, troisièmement de favoriser le développement d'autres formes d'énergie. L'arrêté du 9 octobre 1978 précise donc les conditions mises à la réalisation de toute nouvelle centrale nucléaire. On bute une fois encore sur la crédibilité accordée aux analyses demandées et à la limite, les trois conditions qui doivent nuancer le besoin peuvent trouver une réponse politique. D'abord, la politique d'économie varie fortement d'un canton à un autre. Elle est ici ressentie comme une priorité indiscutable alors qu'ailleurs, on se contente de recommandations dont l'effet est plus que variable. Un canton se dotera d'une loi très complète pour parvenir à ce but indiscuté. Un autre répugnera à prendre des mesures considérées comme étatiques. Remarquons encore une fois que la chute de l'article constitutionnel 27 octies ne simplifie pas une approche commune de la question. Ensuite, la réduction de la dépendance au pétrole peut être le fait d'un retour du charbon, d'un accroissement de la consommation de gaz et d'une acceptation de l'énergie nucléaire. On voit à ce niveau l'importance des différentes

approches qu'on peut faire de la question.

Enfin, le développement des autres formes d'énergie est assurément souhaitable. Il n'en reste pas moins très aléatoire et nous devrons attendre plus de 20 ans pour que ces techniques puissent couvrir plus de 2% de notre bilan énergétique national. Qu'il s'agisse d'énergie solaire, de biogaz ou d'éoliennes, les investissements seront considérables et les recherches ardues pour parvenir non pas à un bricolage individuel attendrissant et improductif, mais bien à une exploitation permanente et durable. On peut contester cette dernière démarche et affirmer que la Suisse devrait consacrer des montants plus considérables à ces recherches. Remarquons que le doublement des sommes et des hommes attachés à ce secteur n'aurait qu'une faible conséquence sur le bilan général.

Donc, dans le cas de Kaiseraugst, on finit par mettre en cause les résultats des recherches techniques au nom d'arguments politiques; le dialogue ne peut être paisible.

D'ailleurs est-il tellement exact que le monde scientifique soit si divisé sur la question de l'énergie nucléaire? On a récemment fait état d'une étude américaine réalisée auprès de 1000 scientifiques sur un ensemble de 100 000, ce qui est un échantillonnage d'une bonne fiabilité. Ces recherches ont montré que près du 90% des scientifiques interrogés étaient d'accord sur l'opportunité d'un développement de l'énergie nucléaire et que les trois quarts étaient d'avis que les connaissances actuelles étaient suffisantes pour maîtriser les problèmes liés à cette énergie. Il est donc à tout le moins hasardeux d'affirmer la bipartition du monde scientifique à ce sujet.

On ne saurait être plus clair sur ce point: la bataille est si vive autour de Kaiseraugst, car l'objet n'en est plus seulement la réalisation de cette centrale ou son abandon, mais bien le recours même à l'énergie atomique dans notre pays. Chacun est maintenant persuadé que la construction de la centrale argovienne marquerait soit l'acceptation d'un recours modéré et peut-être transitoire à l'énergie nucléaire sans qu'on puisse en aucune manière préjuger d'une fatalité dans la construction ultérieure de surgénérateurs, soit dans le cas contraire, on doit être convaincu que le renoncement à Kaiseraugst signifierait tout aussi nettement l'impossibilité d'une quelconque réalisation nucléaire sur l'en-

semble de notre territoire. C'est pour cette raison que le dossier de Kaiseraugst est exemplaire et décisif.

Les initiatives populaires en suspens

L'initiative populaire «Pour un avenir sans nouvelles centrales atomiques» et l'initiative populaire «Pour un approvisionnement en énergie sûre, économique et respectueux de l'environnement» ont été déposées en décembre 1981. Le Conseil fédéral a eu l'occasion de s'exprimer à plusieurs reprises quant à la valeur de ces propositions. Nous prétendons une fois encore qu'il convient de regretter le rejet de l'article énergétique proposé par le Conseil fédéral et complété par les Chambres le 27 février dernier.

En effet, on peut tenir pour assuré que le refus du souverain a été constitué par l'addition de deux oppositions antinomiques. Pour les uns, les compétences données à la Confédération étaient exagérées et affaiblissaient le rôle des cantons. On décrivait avec plus d'humour que de bonne foi la perspective d'un appareil administratif exorbitant. Pour les autres, ce même article avait le tort décisif de ne pas être assez vigoureux et de s'affirmer comme insuffisamment contraignant. Pour les premiers, c'était une menace d'un étatisme accru, pour les seconds, un article-alibi à la fois inoffensif et dangereux. Or, nous constatons simplement un vide juridique inquiétant au moment où il s'agit de définir une politique de l'énergie. Nous recherchons des bases constitutionnelles éparses dans plusieurs secteurs d'ailleurs étrangers à l'énergie et nous n'avons rien à opposer si ce n'est un refus net aux deux initiatives populaires.

L'initiative populaire concernant «un approvisionnement en énergie sûre, économique et respectueux de l'environnement» a au moins un mérite assuré, celui de déterminer en termes clairs l'objectif poursuivi. Le premier alinéa de cette proposition recouvre déjà les notions fondamentales du texte: «accroître la qualité de la vie en maintenant la production et la consommation d'énergie à un niveau aussi faible que possible». On souhaite donc là d'abord procéder à un choix de société différente de celle que notre pays connaît aujourd'hui. On évoque les mutations socio-politiques et on désire des modifications profondes de

nos conceptions actuelles. C'est un vœu légitime mais qui devrait être ratifié par la majorité du peuple. On perçoit que dans les circonstances actuelles, l'énergie représente un des leviers décisifs de notre vie contemporaine et on agit par le biais d'une initiative énergétique pour tendre à une nouvelle définition politique. Les auteurs de l'initiative ont d'ailleurs clairement précisé que leurs propositions devaient être «un véritable modèle énergétique (...) qui tiendrait également compte de l'influence de changements dans les valeurs admises sur les structures économiques et sociales. Le modèle devrait démontrer comment on peut harmoniser la politique économique avec l'image de l'homme tel que nous le souhaitons et les conditions politiques que nous souhaitons [1].» On peut ne pas être fasciné par la croissance économique. Il n'en reste pas moins que la majorité du peuple suisse tient de façon décisive au niveau de vie qui est le sien et au mode de penser qu'il a façonné. Nous ne pouvons pas modifier brusquement le cap de notre politique énergétique pour tendre à une mutation profonde de notre société sans courir des risques graves d'insécurité et d'affrontements.

Nous ne développerons pas tous les dangers que recèle la proposition, mais nous mentionnerons simplement que l'incertitude des circonstances est telle qu'on ne saurait, sans inconscience, prendre le parti d'une sécurité de notre approvisionnement sans le recours à la totalité des énergies disponibles. On peut parfaitement imaginer une nouvelle crise pétrolière dont les retombées sont claires. Un mot encore sur l'impôt sur l'énergie qui est prévu dans ce texte. Il nous paraît contraire d'abord à l'universalité du budget. Ensuite, il pénaliserait très lourdement l'industrie qui ne pourrait pas absorber une nouvelle charge sans être pénalisée dans son dynamisme et sa compétitivité.

Enfin, pour être efficace, cette taxe devrait être élevée et ses conséquences sont trop perceptibles pour que nous les décrivions longtemps. Nous rappelons pour mémoire qu'un tel impôt entraînerait à l'évidence des dépenses contraintes et rendrait impossible une politique énergétique souple et adaptée à nos besoins.

Les initiateurs proposent enfin ceci: «Une quantité d'énergie de base calculée par tête d'habitant est exonérée de ces taxes.» On peut rêver sur les mesures qu'une telle proposition entraîne

sur le seul plan administratif. Des critères devraient être déterminés concernant ce besoin d'énergie de base. On devrait nuancer ces normes en fonction des besoins professionnels, des situations géographiques, de l'âge, voire du sexe ou de la taille! L'objectif poursuivi relève de l'utopie et s'inscrit en tout cas en contradiction avec l'accroissement d'une qualité de vie réclamée en début d'initiative.

L'initiative «Pour un avenir sans nouvelles centrales atomiques» et l'initiative «Pour un approvisionnement en énergie sûre, économique et respectueux de l'environnement» forment un tout qui permettra ce débat clair que l'intérêt du pays réclame. L'acceptation d'une seule de ces propositions aurait des conséquences que nous demandons à tous de ne pas sous-évaluer car on a pu voir que la première supposait un changement de société, la seconde y contribuerait fortement. L'initiative anti-atomique vise certes d'abord Kaiseraugst et Graben, mais elle exige l'interdiction du renouvellement des centrales nucléaires existantes, ainsi que la construction et l'exploitation d'installations industrielles, de production, d'enrichissement ou de retraitement de combustibles nucléaires sur le territoire suisse. On peut admettre que l'interdiction de nouvelles centrales mettrait en péril l'approvisionnement en électricité et contraindrait les pouvoirs publics à imposer des mesures d'intervention très contraignantes dont on imagine mal la possibilité. Ces mesures ne restreindraient pas simplement les libertés individuelles; elles auraient également des conséquences économiques graves. Il faut savoir qu'on devrait recourir aux restrictions, voire aux coupures de courant. On peut, dans l'immédiat, penser que l'approvisionnement est garanti. On peut être sûr qu'il ne l'est pas à l'avenir si on se prive volontairement du recours à une énergie importante. Les autres propositions nous mettraient dans des situations très délicates dans les négociations que la Suisse devraient nécessairement avoir avec l'étranger. Toute négociation serait impossible puisque notre pays n'aurait aucune position de repli et devrait discuter sans possibilité d'échanges. On peut sans difficulté se persuader que les propositions sont dangereuses et inadéquates. On ne peut pas tenir pour assuré qu'elles ne séduiront personne.

La nécessité d'un approvisionnement national sûr et respectueux de

l'environnement n'est mise en doute par personne. Prendre une position contraire à cette affirmation simple reviendrait à nier la possibilité même de l'existence des citoyennes et des citoyens. On a vu que l'opposition au recours à l'énergie nucléaire était vive, organisée, entendue. Elle s'exprime par des initiatives dont nous évoquons fréquemment la présence dans la discussion énergétique contemporaine. On sait que ce refus peut prendre des formes moins paisibles et nous avons peu d'illusions sur les actions dites non-violentes. On sait aussi que l'opposition à l'énergie nucléaire peut trouver des avocats éloquents et que somme toute cette position a sa logique et sa dignité. Cependant, même les adversaires les plus farouches de l'atome reconnaissent la nécessité d'une exploitation rationnelle des autres ressources dont notre pays est par ailleurs souvent dépourvu. C'est ainsi qu'on fait valoir les perspectives prometteuses d'une meilleure utilisation des ressources hydrauliques. En effet, dans la vigueur des contestations qui se sont élevées au moment de l'établissement de la clause du besoin d'une nouvelle centrale nucléaire, les milieux antinucléaires ont fait valoir que la production d'énergie hydro-électrique pouvait être améliorée, qu'un accroissement de celle-ci n'était nullement utopique et même d'une instante nécessité.

Or, aujourd'hui, nous savons que neuf organisations inspirées elles aussi par la protection de la nature lancent une initiative qui doit réunir les 100 000 signatures jusqu'au 1er décembre 1984, sur le thème: «Sauvegardons nos eaux.» Certes, on prend la précaution, dans ce nouveau texte, de dire qu'on n'interdirait pas de nouveaux aménagements hydro-électriques et que l'initiative ne vise pas à un moratoire dans l'édification de telle ou telle construction. Il n'empêche que ce texte pourrait avoir comme résultat de diminuer une fois encore notre potentiel. Nous nous permettons de rappeler ici une des nombreuses demandes qu'il présente: «Les eaux et leur secteur naturel qui sont en grande partie dans leur état originel feront, ainsi que leur zone riveraine, l'objet d'une protection intégrale. Les interventions humaines dans ces secteurs seront limitées. Elles seront interdites si l'exploitation des eaux modifie l'écologie ou le paysage.»

On peut d'ailleurs craindre aussi le caractère rétroactif d'une disposition

transitoire qui précise que: «Les projets pour lesquels des concessions ou des autorisations en bonne et due forme ont été obtenues seront considérés comme de nouvelles interventions pour autant que les travaux de construction essentiels n'aient pas encore débuté au moment de l'adoption de l'article 24 octies.»

On peut encore mentionner que les installations de retenue ou de prélèvement des eaux devront laisser un débit suffisant des cours d'eau. Qu'on vérifiera cette disposition par le maintien des milieux de vie - les biocénoses - et des paysages à la qualité et à la quantité des eaux souterraines, à la dilution assurée des eaux usées, à la fertilité du sol. Certes, ces restrictions des droits acquis seront indemnisées; un fonds fédéral sera créé, mais il est prévu que ce seront les centrales électriques qui l'alimenteront!

Avec de telles dispositions légales, on imagine facilement que l'opposition à toute entreprise sera facile et que l'interprétation de la volonté populaire, si ce texte trouvait son approbation, serait extensive.

Sur le plan politique, cette proposition aura des conséquences inattendues. En effet, ses sympathisants seront enclins à minimiser les perspectives d'un aménagement des ressources hydro-électriques pour défendre leurs propositions. Or, nous rappelons qu'une des thèses des milieux écologiques visait précisément à décrire un potentiel inexploité dans nos différents cours d'eau. Les interlocuteurs que nous souhaitons devront faire preuve de rigueur dans la démonstration et il s'agira de s'entendre sur la présence ou l'absence de nouvelles recherches hydro-électriques.

Au reste, nous ne pouvons qu'exprimer un certain scepticisme quant aux perspectives qui sont offertes lorsqu'on sait que la simple demande de concession d'Hydro-Rhône S.A. s'est heurtée à 56 oppositions émanant de particuliers, de sociétés ou de collectivités publiques dont celles de toutes les communes riveraines. Or, il ne s'agitait que d'une première phase de mise à l'enquête. Ultérieurement, chacun des ouvrages sera soumis aux procédures légales et les oppositions pourront une nouvelle fois se manifester. On ne peut nier, malgré un certain tassement, que l'accroissement de la demande suisse en énergie électrique augmente constamment depuis des décennies. Si on ne peut produire de l'électricité ni à partir de la fission de

l'atome, ni à partir des ressources hydrauliques, il ne restera plus qu'à recourir au pétrole dont on voulait précisément se libérer!

Conclusions

On peut affirmer que la question de l'énergie se présente comme le premier problème de notre pays. Certes, l'assainissement des finances fédérales, la consolidation de notre système d'assurances sociales, le développement et l'achèvement du réseau routier ou l'amélioration de notre environnement économique sont des dossiers fondamentaux. Nous considérons néanmoins que l'énergie doit être l'objet de notre première préoccupation. Par la vulnérabilité de notre approvisionnement, par la dépendance à l'égard du pétrole, par la nécessité dans laquelle nous sommes sur le plan économique d'être de gros consommateurs d'énergie, nous avons l'obligation d'aborder la question énergétique avec une lucidité et un courage particuliers. Rien ne nous paraît plus inquiétant que ce détachement affiché par certains à l'égard d'un problème qui continuera à se poser à nous, en termes que nous ne souhaitons pas dramatiques.

Certes, l'approvisionnement pétrolier ne pose pas de difficultés ces temps-ci, les prix connaissent un certain apaisement, même si nous ne retrouverons jamais les bas niveaux auxquels ils étaient fixés il y a dix ans. Nous avons eu six ans d'exceptionnelle hydraulicité qui ont amélioré le bilan électrique.

Certes, la consommation de gaz s'est accrue en allégeant d'autant le recours au pétrole, mais aucun élément décisif n'est apparu qui témoigne d'une réelle prise de conscience de la fragilité de notre position. C'est donc une politique énergétique courageuse qui doit être définie, qui nous donne les moyens d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

L'échec récent de l'article constitutionnel ne nous dispense pas de porter le problème sur le plan national. Il s'agit, on l'a dit, d'utiliser toutes les compétences fédérales que ménagent et la constitution et la loi. En outre, les cantons sont appelés à jouer un rôle primordial dans ces années de transition. Les uns ont manifestement répondu aux préoccupations qui doivent être les leurs. D'autres doivent être encouragés à accentuer leur prise de

conscience face aux questions énergétiques. On peut voir là une épreuve fédéraliste qui sera maîtrisée dans la mesure où chaque Etat montrera qu'il tient non seulement à défendre les intérêts qui sont les siens, mais encore à montrer que la question de l'énergie est d'intérêt national. A la limite, cette situation est une chance de notre fédéralisme.

Nous ne cachons pas notre préoccupation de voir notre pays aborder le dossier de l'énergie dans une disposition d'esprit assez contradictoire. Nous avons donné plusieurs exemples des oppositions qui se manifestent, voire des antagonismes qui sont perçus. L'apparente tranquillité et la légèreté brise d'une reprise économique ne font pas illusion: aucun des problèmes fondamentaux de l'énergie n'ont été résolus. Nous devons bannir les égoïsmes sectoriels et définir une allée qui puisse être commune au plus grand nombre. C'est dire l'importance décisive de l'information qui par sa sérénité et sa régularité pourra contribuer à une meilleure prise de conscience.

Une autre épreuve attend les cantons: celle de la nécessaire discussion

des ressources énergétiques. Là encore nous verrons les intérêts s'opposer aux craintes. Telle réalisation paraîtra souhaitable à l'un, critiquable à l'autre. Seul le dialogue permettra d'éviter des animosités dommageables à l'ensemble.

Le dossier de l'énergie est finalement un test décisif pour la démocratie. On a vu le nombre croissant de pétitions, d'initiatives, de référendums s'opposant à telle mesure ou préconisant telle autre. S'il est possible que notre système institutionnel soit irriqué par le dynamisme des citoyens, il est dangereux par contre de voir lancer des propositions qui donnent au corps électoral le sentiment trompeur d'être maître de toute situation.

Ici, on prétend donner des droits qui appartiennent en réalité à d'autres; là on prétend exercer un contrôle que la loi ne donne pas. On a déjà assisté à de telles confusions dans le domaine routier où des groupes de citoyens sont persuadés qu'ils exercent la plénitude de leurs droits en lançant un référendum contre le tracé d'une route qui n'est pas de leur compétence. Bien des initiatives ou des pétitions dans le do-

maine énergétique prennent le même chemin vicieux.

Nous considérons comme une évidence que la politique énergétique ne peut être définie par un seul canton. En multipliant les mesures populaires sur le plan local ou régional on ne contribue pas à la qualité du dialogue qui doit précéder la prise de décisions. Il faut veiller à ce que la démocratie que nous entendons illustrer soit encore vécue par des démocrates.

Si la politique n'a pas eu à se préoccuper pendant de longues années des dossiers de l'énergie, c'est que les temps étaient autres. Aujourd'hui, il convient de veiller à ne pas prendre un chemin absolument inverse. La qualité d'une politique de l'énergie sera fonction de l'objectif défini, du courage déployé pour l'atteindre et de la qualité du chemin y conduira.

Bibliographie

[1] Jenseits der Sachzwänge, Beitrag der Umweltorganisationen zur schweizerischen Gesamtenergiekonzeption, septembre 1978, p. 176.

Protokoll der 92. ordentlichen Generalversammlung des VSE

vom Freitag, dem 2. September 1983, 15.30 Uhr,
im Temple du Bas in Neuenburg

Präsident Dr. J. Bucher, Direktor der Centralschweizerischen Kraftwerke, Luzern, heisst die zahlreichen Gäste und die Vertreter der VSE-Mitgliedwerke willkommen. In seiner Ansprache behandelt Herr Dr. Bucher aktuelle Probleme, die die schweizerische Elektrizitätswirtschaft beschäftigen und weist vor allem auf die bevorstehenden politischen Entscheide hin, welche die zukünftige Sicherstellung der schweizerischen Elektrizitätsversorgung stark gefährden können. Im weiteren befasst er sich mit den Tätigkeiten des Verbandes.¹⁾

Anschliessend eröffnet der Vorsitzende die 92. Generalversammlung des VSE. Er stellt fest, dass die Einladung durch Publikation im Bulletin SEV/VSE Nr. 14 vom 16. Juli 1983 unter Angabe der Traktanden rechtzeitig erfolgt ist. In der gleichen Nummer des Bulletins sind auch die Anträge des Vorstandes, die Rechnung und Bilanz 1982

Procès-verbal de la 92^e Assemblée générale ordinaire de l'UCS

vendredi 2 septembre 1983, à 15.30 h,
au Temple du Bas à Neuchâtel

Le président, Monsieur J. Bucher, directeur des Forces Motrices de la Suisse Centrale à Lucerne, souhaite la bienvenue aux invités et aux représentants des entreprises membres de l'UCS. Dans son exposé il évoque les questions d'actualité de l'économie électrique suisse et mentionne notamment les problèmes politiques en suspens qui peuvent menacer la sécurité de l'approvisionnement futur en électricité de la Suisse. Il évoque en outre les activités de l'UCS.¹⁾

En ouvrant la 92^e Assemblée générale de l'UCS, le président constate que la convocation avec mention de l'ordre du jour a été publiée dans les délais prescrits au Bulletin ASE/UCS N° 14 du 16 juillet 1983. Dans ce même numéro du Bulletin figurent également les propositions du Comité, les comptes et le bilan de l'UCS pour l'année 1982, le rapport du Comité à l'Assemblée générale sur l'exercice 1982, les comptes, le bilan et le rapport annuel 1982 de la Section

¹⁾ Der Text der Präsidialansprache ist auf Seite 1166 dieses Bulletins wiedergegeben.

¹⁾ L'exposé du président est reproduit en page 1171 du présent Bulletin.